

aujourd'hui soit destinée à la publicité, qui, d'après moi, ne sera pas efficace et qui risque de donner de vains espoirs.

● (1430)

Le sénateur Frith: Eh bien, honorables sénateurs, je ne suis pas d'accord. Si ces audiences doivent avoir lieu, j'estime qu'il faut faire paraître une annonce invitant les gens à présenter un mémoire pour faire connaître leur point de vue. À partir des réponses que nous recevons, nous pourrions organiser les travaux du comité et, dans certains cas, inviter des témoins à comparaître devant le comité, à Ottawa. Nous ne sommes pas d'accord, mais je ne crois pas pouvoir en dire plus. C'est ainsi que se justifie ce poste budgétaire.

Le sénateur Roblin: Je voudrais que mon collègue sache que j'espère que le comité sera en mesure de produire un rapport sur l'efficacité de cette dépense. Il nous faudra savoir combien d'argent a été dépensé, quand les annonces ont paru dans les journaux et quelles réponses ont été reçues, car 40 000 \$ de publicité, c'est beaucoup. À mon avis, la proposition est douteuse. Je veux bien attendre pour voir comment les choses vont tourner, mais j'espère qu'un rapport sera produit sur l'efficacité de cette campagne publicitaire.

Le sénateur Frith: Honorables sénateurs, je crois que c'est une demande raisonnable.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, le budget comporte un poste pour les dépenses de déplacement de neuf sénateurs et de leur personnel. Je me demande si le chef adjoint de l'opposition pourrait nous dire quand le comité a reçu l'autorisation de voyager. Celle-ci n'est mentionnée nulle part dans la motion présentée le 9 novembre par le chef de l'opposition sur l'établissement du comité ni dans le premier rapport du comité spécial, qui a été présenté et adopté hier.

Le sénateur Frith: Honorables sénateurs, il est vrai que le comité n'a pas reçu l'autorisation de se déplacer et c'est pourquoi le budget est présenté pour une première approbation. En effet, conformément au système établi il y a quelques années, nous essayons de ne pas demander au Sénat d'autoriser, premièrement, l'engagement de personnel et, deuxièmement, des déplacements sans qu'il sache à combien s'élèveront les dépenses dans chaque cas. Cela suit la procédure établie, qui consiste à ne pas demander au Sénat d'autoriser un comité à faire des choses qui coûtent de l'argent sans avoir une idée du montant en cause. Le principe est de présenter les frais envisagés au Comité de la régie intérieure, qui les examine, les approuve et les transmet au Sénat pour adoption. Si le comité veut se déplacer, il devra demander l'autorisation nécessaire, comme le laisse entendre la question du leader du gouvernement.

Le sénateur Roblin: Je suis heureux que ce point ait été éclairci. Autrement, nous aurions un moyen détourné de faire approuver des déplacements auxquels le Sénat n'a pas consenti. Je dois dire que cette façon de procéder me semble assez curieuse, mais je suis soulagé d'apprendre qu'on nous demandera notre avis sur l'opportunité d'autoriser le comité à se déplacer avant que de l'argent ne soit dépensé.

Le sénateur Frith: Nous avons eu de la difficulté à intégrer ce principe dans une procédure pratique bien acceptée, mais, comme je l'ai expliqué, cela s'appliquera non seulement à ce

comité, mais à tous les comités. Désormais, on ne pourra plus se présenter devant le Sénat pour demander la permission de faire telle ou telle chose, obligeant les sénateurs à demander combien cela va coûter. Cette situation était difficile parce qu'on mettait la charrue avant les bœufs. Je crois que nous avons opté pour la meilleure des deux formules en décidant que les comités ne peuvent demander une permission que s'ils peuvent dire au Sénat combien leur activité va coûter.

[Français]

L'honorable Jean-Maurice Simard: Honorables sénateurs, j'ai une question supplémentaire pour le chef adjoint de l'opposition.

À quel moment croyez-vous que le président ou la majorité du comité pourrait demander au Sénat la permission de voyager? Est-ce que la décision a été prise? Est-ce que l'on a conclu que l'on devra voyager? Est-ce que c'est votre intention aujourd'hui ou à une date ultérieure de demander la permission de voyager?

Le sénateur Frith: Non, certainement que cette décision sera prise par le comité même.

[Traduction]

L'honorable Efstathios William Barootes: Puis-je poser une question au chef adjoint de l'opposition au sujet des déplacements? Je m'y perds. Je vois qu'on prend des dispositions pour le déplacement de sept personnes pendant trois jours à 804 \$, pour un total de 13 868 \$. Quelle est destination pour laquelle le billet aller-retour coûte 804 \$?

Le sénateur Bonnell: Winnipeg, au Manitoba.

Le sénateur Barootes: Winnipeg?

Le sénateur Bonnell: Où d'autre voulez-vous aller?

Le sénateur Barootes: Je remercie votre acolyte d'avoir répondu.

● (1440)

Pourquoi prévoit-on, pour le transport de surface, quatre autobus à 100 \$ chacun? Je devrais pouvoir poser cette question aussi.

Le sénateur Frith: Honorables sénateurs, je ne sais pas. Le vice-président le sait peut-être.

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, il n'y a pas de réponse.

Le sénateur Frith: Cela semble faire partie de la question. Vous devrez vous en assurer, sénateur, quand on demandera l'autorisation.

Le sénateur Barootes: Je remercie le sénateur.

Le sénateur Roblin: Je me permets de faire remarquer que la nouvelle procédure n'est pas très satisfaisante. Elle ne résoud rien et nous ramène au point où un comité est forcé de soumettre la question des déplacements en évitant de demander l'autorisation dans la motion qui le crée, et la question nous revient sous cette forme.

Si je comprends bien ce que dit mon ami, le comité ne peut voyager avant que le comité n'ait réglé la question.

Le sénateur Frith: Honorables sénateurs, la question revient sans cesse au Sénat. Il est cependant étrange que la